



C.P.R FORMATION
PREVENTION · DIGITAL · COMMUNICATION

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)



Public

Toute personne voulant être secouriste du travail



Pré-requis

⊕ Groupe de 4 personnes minimum à 10 personnes maximum

Modalités et délais d'accès

Contact via par téléphone ou par mail (contact@cpr-formation.fr) – réponse sous 48 heures

Présentiel

Test de positionnement



Durée

14 heures



Lieu

Entreprise ou lieu prédéfini à l'avance (location de salle selon besoin client)



Accessibilité handicap

Nous prenons en compte votre handicap au cas par cas et adaptons notre prestation le cas échéant.



Objectifs

Le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixés en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail



Animation

Formateur SST certifié INRS à jour (titulaire du certificat de formateur)



Méthode pédagogique

⊕ Évaluation formative au cours de la formation

⊕ Évaluation certificative sur les deux domaines de compétences à partir de la grille de certification



Modalités d'évaluation

Épreuve certificative intégrant les domaines de compétences 1 et 2 selon le document de référence INRS du dispositif SST



Sanction

Attestation de formation - Délivrance du Certificat de SST

Validité du certificat SST :

24 mois – formation MAC pour renouvellement du certificat SST

Législation

Loi 76-1106 du 6 décembre 1976 relative au développement de la prévention des accidents du travail

Articles R.4141-1, R.4224-14, R.4224-15, R.4224-16 du Code du Travail



Tarif(s)

voir devis

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

CPR FORMATION

119 bis rue de Colombes – 92600 Asnières – Tél 01 80 87 46 80 – contact@cpr-formation.fr – www.cpr-formation.fr

N°d'existence 11922673792 — NAF70.22Z – SIRET 980 335 475 00029



C.P.R. FORMATION
PREVENTION - DIGITAL - COMMUNICATION

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)



Contenu

- **Le cadre juridique du SST**

Les textes en vigueur / codes pénal, civil, travail, sécurité sociale)
Droits et devoirs du SST dans l'entreprise
Plan d'intervention

- **Rôle du SST dans l'organisation de la prévention**

Les différents interlocuteurs internes et externes
Les définitions et les statistiques INRS
Le mécanisme d'apparition du dommage
Les enjeux de la prévention
Les principes de base de la prévention

- **SST dans la mise en œuvre des actions de prévention** : Identifier ou repérer les situations dangereuses, et ou personnes exposées

Supprimer ou réduire ou contribuer à réduire les situations dangereuses

- **Informier et alerter**

Informier les personnes compétentes de son action dans son entreprise et des situations dangereuses traitées et non traitées.
Alerter les secours
Transmettre les informations relatives au danger Informier son responsable hiérarchique et ou les personnes en charge de la prévention

- **Réaliser une protection adaptée** Reconnaître le danger sans s'exposer Supprimer, isoler le danger

Soustraire la victime au danger sans s'exposer A l'entreprise

- **Examiner la victime pour déterminer quelles sont les actions à mettre en œuvre en fonction du résultat à obtenir**

Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou de plusieurs des signes indiquant que la victime est menacée
Associer au(x) signe(s) décelé(s) les (s) résultats à atteindre Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes l'ordre de priorité des résultats à atteindre

- **Être capable de faire alerter ou alerter** Définir les différents éléments du message d'alerte

Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères définis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte
Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte
Organiser l'accès des secours sur les lieux de l'accident

- **Effectuer les gestes appropriés**

La victime : saigne abondamment / s'étouffe / se plaint de sensations pénibles et /ou présente des signes anormaux / se plaint de brûlures / se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements / se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment / ne répond pas, elle respire / ne répond pas, elle ne respire pas

- **Personnalisation de la formation en fonction des risques d'accidents**

A la profession (bâtiment, industrie chimique, etc...)

Personnalisation de la formation en fonction des risques d'accidents selon l'entreprise

CPR FORMATION

119 bis rue de Colombes – 92600 Asnières – Tél 01 80 87 46 80 – contact@cpr-formation.fr – www.cpr-formation.fr

N° d'existence 11922673792 — NAF70.22Z – SIRET 980 335 475 00029